

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Atos A3G

Autres désignations commerciales

Ancienne désignation: Jokisch Alu-N Plus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

n-Paraffine C10-C13

Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant

Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 2 de 8

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64771-72-8	n-Paraffine C10-C13			50 - <= 100 %
	929-018-5		01-2119475608-26	
	Asp. Tox. 1; H304			
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane			10 - < 15 %
	270-287-7		01-2119531533-46	
	Geschwefelte pflanzliche Fettsäureester, Fettsäuren und Kohlenwasserstoffe Polymer			0,1 - < 1 %
	Dialkylpolysulfid Polymer			0,1 - < 1 %
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)			< 0,1 %
	201-116-6		01-2119517575-36	
	Triglycerid			< 0,1 %
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités			< 0,1 %
	265-156-6		01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant			< 0,1 %
	265-169-7		01-2119471299-27	
64742-55-8	Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige			< 0,1 %
	265-158-7		01-2119487077-29	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 3 de 8

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de brouillard d'huile.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 4 de 8

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 ans

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >180 °C

Point d'éclair: 58 °C

Limite inférieure d'explosivité: 0,5 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 6 vol. %

Température d'inflammation: ca. 200 °C

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 0,001 hPa

Densité (à 20 °C): 0,76 g/cm³ EN ISO 12185

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) 4 mm²/s ASTM D 7042

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 5 de 8

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64771-72-8	n-Paraffine C10-C13				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2001	rbt	
	Geschwefelte pflanzliche Fettsäureester, Fettsäuren und Kohlenwasserstoffe Polymer				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	RAT	
	Dialkylpolysulfid Polymer				
	orale	DL50 mg/kg	4000	RAT	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	RAT	
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	OECDV 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>447	Rat	
	Triglycerid				
	orale	DL50 mg/kg	>5000		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000		
64742-53-6	Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 6 de 8

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64771-72-8	n-Paraffine C10-C13					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h	Pimephales Promelas		
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1100 mg/l	21 d	Daphnia magna		OECD 211
	Dialkylpolysulfid Polymer					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10000 mg/l	48 h			
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 101 mg/l	96 h	Oryzias latipes (Ricefish)		OECD 203
	Triglycerid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h			
64742-65-0	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >100 mg/l	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance		Valeur	d	Source
	Méthode				
	Évaluation				
68424-27-1	Fatty acids, C16 and C18-unsatd., triesters with trimethylolpropane				
	OECD 301F		86%	28	
	Le produit est biodégradable.				
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)				
	OECD 301B		0%	28	
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.				

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 7 de 8

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)	>6,26

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
78-42-2	phosphate de tris(2-éthylhexyle)	9,2-22	Cyprinus carpio (Carpe)	

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

120107 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions); déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos A3G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 186

Page 8 de 8

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Huile de base - non spécifié, distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)